

Châteauneuf, le 15 janvier 2025

Recommandation d'encépagement 2025, 2026, 2027

L'Assemblée générale de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) a statué sur les cépages recommandés pour 2025 afin d'obtenir un subventionnement dans le cadre du Vignoble du 21e siècle.

L'IVV a décidé de soutenir les vins autochtones et emblématiques du Valais, à hauteur de 15 hectares maximum par cépage. Cette limitation a été décidée afin de favoriser une augmentation progressive des volumes de vin produit et assurer des débouchés sur les marchés.

En raison des problèmes actuels de marché rencontrés par le Pinot Noir et le Gamay, ces deux cépages ne pourront pas, dans un premier temps, bénéficier de soutien. Les cépages résistants ne sont pas cités dans cette communication mais peuvent prétendre à des soutiens fédéraux.

L'IVV rappelle que toutes les décisions de plantation doivent être prises d'entente avec ses metteurs en marché.

Cépages recommandés

Surface maximale subventionnée

– Arvine	15 hectares
– Chasselas	15 hectares
– Rhin	15 hectares
– Savagnin Blanc	15 hectares
– Cornalin	15 hectares
– Humagne rouge	15 hectares
– Syrah	15 hectares
– Soutien au patrimoine :	
– Amigne, Humagne Blanc, Rèze, Gouais, Himbertscha, Lafnetscha, Durize, Eyholzer Roter	5 hectares